



Procès-verbal Séance du 23 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Jean-Marc COLIN, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Daniel PAILLARD.

Étaient excusés : Stéphanie SAVEY (pouvoir à Didier VINETTE), Fabrice CARTONNET (excusé), Benjamin CONDAT (pouvoir à Sandrine NADAL), Jocelyne FROMENT (pouvoir à Jean-Marc COLIN)

Secrétaire de séance : Sylvie DAGAND

Objet : approbation du PV de séance du 11 juin 2024

Le PV de séance du 11 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : classement de la voirie du Lotissement « les Hauts de la Tour » dans la voirie communale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le propriétaire du lotissement « les Hauts de la Tour » a terminé les travaux d'éclairage public et de voirie. Monsieur le Maire propose de classer la voirie du Lotissement « les Hauts de la Tour » dans la voirie communale.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : avancement du PLUi

A compter de février 2028, les communes en PLU se devront d'intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espace en procédant à leur révision. Aucune autorisation dans les zones où les constructions sont autorisées ne sera délivrée sans une mise à jour du document.

La commune aura le choix, soit de réviser son PLU, soit d'intégrer le PLUi.

Le vote du PLUi sera acté si au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population délibèrent en faveur du PLUi.

Le vote aura lieu lors du conseil communautaire du 30 septembre 2024.

Objet : retour sur le Pacte fiscal et financier solidaire

Le Pacte fiscal et financier solidaire comporte deux volets :

- La répartition des richesses
- La subvention solidaire (mise en place en 2015 pour Belley commune centre mais jamais appliquée)

Massignieu propose que la subvention solidaire soit réalisée sous forme de fonds de concours de façon ponctuelle et seulement pour des projets d'investissement.

Massignieu pourrait demander un fond de concours pour la base de Loisirs qui profite à toute la communauté.

Objet : Avancée du PLU de Massignieu

Les consultations ont été lancées : CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), Personnes Publiques Associées (Préfecture, Conseil Départemental, Région, Mairies limitrophes...).

Ils disposent d'un délai de 3 mois de réponse.

A l'issue, l'enquête publique aura lieu.

Le PLU devrait être arrêté d'ici la fin de l'année.

Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Les statuts du SIEA sont modifiés afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Recharges électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre d'une prestation de service

La commune de Massignieu confie, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Approuvé à l'unanimité.

Objet : entretien du stade

Le stade est toujours tondu très régulièrement alors qu'il ne sert pas. Il est proposé de continuer à le tondre mais de façon plus espacée.

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la gestion des infrastructures fluviales sur le Rhône sur le territoire de la communauté de communes Bugey Sud

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été conclue entre la CCBS, la commune de Murs-et-Gélignieux et la commune de Massignieu-de-Rives relative à la gestion des infrastructures fluviales sur le Rhône.

Afin de pouvoir poursuivre les études avec notamment le suivi de l'opération de gestion de la végétation au niveau des infrastructures fluviales et le suivi des marchés de maîtrises d'œuvre relatifs à la gestion des sédiments et aux opérations d'aménagements des infrastructures fluviales du territoire Bugey Sud, il est nécessaire de signer un avenant à cette convention.

Approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- Club de foot : une personne de la Savoie a demandé à utiliser le terrain de foot et les équipements (buvette – vestiaires) pour créer un club de foot. La demande a été refusée parce que les vestiaires ne sont pas aux normes et la création d'un club de foot nécessite l'affiliation à la Fédération Française de Football.

La séance est levée vers 20 heures 40



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**La secrétaire de séance,
Sylvie DAGAND**